

# Chasné

## vous intéresse



# 195

JUILLET 2020

---

Bulletin d'information  
de votre commune  
[chasnesurillet.fr](http://chasnesurillet.fr)



**Au sommaire :**  
Mise en place des élus  
Informations communales  
Enquête Plan Climat Energie – Liffré-Cormier Communauté  
Uie associative

# Bienvenue dans la nouvelle version du « Chasné vous intéresse »

Comme annoncé lors de la campagne pour les élections municipales, nous avons décidé de faire évoluer les supports de communication de la commune à destination des chasnéennes et chasnéens.

Voici la nouvelle édition du « Chasné vous intéresse ».

Nous l'avons conçu pour en faciliter la lecture en adoptant une forme plus aérée et en classant les informations par thèmes.

Des réflexions sont encore en cours :

- Sur le fond, nous envisageons d'enrichir son contenu par une information sur le budget de la commune, par des articles focus sur les projets (ou réalisations) communaux ou sur les professionnels de Chasné.
- Sur la fréquence de diffusion, il est possible que nous passions à une édition/ distribution bimestrielle (1 fois tous les 2 mois).

Par ailleurs, un travail de réflexion va démarrer dès juillet pour la refonte complète du contenu et de la forme du site internet officiel de la mairie.

## **FAITES-NOUS PART DE VOS ATTENTES ET SUGGESTIONS**

Par mail à [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr) . Nous y accorderons une attention particulière sans pour autant pouvoir garantir que toutes seront retenues et mises en place.



Bien à vous,

Laura LEFEBVRE-LEBLANC  
Adjointe au Maire, déléguée à la communication.

## L'agenda de Chasné

### **Le Conseil Municipal**

aura lieu le  
**2 juillet 2020 à 20h**  
à la salle des Moissons

### **Le CVI part en vacances et sera de retour fin août.**

Pour vos articles à faire  
paraître à la rentrée,  
merci de nous les déposer  
pour le 10 juillet au plus tard

Bonnes vacances !

### **Election Conseil Municipal des Enfants le 12 septembre 2020**

Dépôt de candidature  
**avant le 8 août 2020**  
à la mairie

Renseignement & retrait du  
dossier de candidature  
à la mairie

- Installation du conseil municipal

Suite aux élections du 15 mars dernier, le conseil municipal dit « d'installation » s'est tenu à huis clos le 25 mai 2020. Il a élu :



Benoit  
Michot  
Maire



Florence  
Morel  
1<sup>ère</sup> adjointe



Michel  
Adkins  
2<sup>ème</sup> adjoint



Laura  
Lefebvre-Leblanc  
3<sup>ème</sup> adjointe



Denis  
Salliot  
4<sup>ème</sup> adjoint



Sophie  
Phelion  
5<sup>ème</sup> adjointe

**Vos élus, conseillers municipaux**



Patricia  
Cornu



Alexandre  
Lefrançois



Anne-Sophie  
Descormiers



Michel  
Demay



Virginie  
Maqua



Bernard  
Fontaine



Mélanie  
Ponge



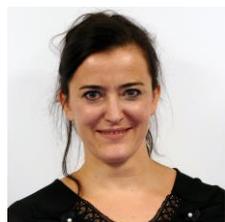
Jean-Luc  
Paul



Ivanna  
Kushnir



Pierre  
Rochelle



Armelle  
Banzet



Michael  
Angelique



Nawfel  
Berrajah

## **Vos élus, conseillers communautaires**

Benoit Michot, Patricia Cornu.

## **Le 11 juin 2020, le Conseil municipal a voté les délégations du Maire aux adjoints**

Florence Morel	1 <sup>ère</sup> adjointe	Adjointe en charge de la vie scolaire, de la vie associative, du périscolaire, des ressources humaines et de la citoyenneté.
Michel Adkins	2 <sup>ème</sup> adjoint	Adjoint en charge des affaires courantes, du patrimoine, de l'urbanisme, des services techniques, des marchés publics, de la vie commerciale et économique locale et de l'assainissement.
Laura Lefebvre-Leblanc	3 <sup>ème</sup> adjointe	Adjointe en charge de la communication, de la restauration municipale et de la transition énergétique.
Denis Salliot	4 <sup>ème</sup> adjoint	Adjoint en charge de la voirie, des chemins communaux, de l'agriculture, de l'aménagement et des réseaux.
Sophie Phélon	5 <sup>ème</sup> adjointe	Adjointe en charge de l'animation, de l'éducation populaire des jeunes et de la coordination communale.

- **Conseil Municipal des Enfants**  
**Devenez jeunes acteurs citoyens de Chasné**



**Les enfants domiciliés à Chasné, nés en 2009 et 2010, sont invités à déposer leur candidature en mairie avant le 8 août 2020.**

Le dossier de candidature est disponible en mairie et sur [chasnesurillet.fr](http://chasnesurillet.fr)

Il permet aux enfants élus de :

- Apprendre la démocratie et trouver leur place de citoyen en leur donnant la parole.
- Recueillir les idées des autres enfants de la commune et participer à améliorer la vie de tous les Chasnéens.
- Découvrir et comprendre le fonctionnement de la commune, et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.
- Être acteur dans la commune en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets (solidarité, environnement, culture, ...).

**Les élections se tiendront le samedi 12 septembre 2020 de 10h à 12 h à la mairie.**

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre rendez-vous en mairie.

## • Fabrication & distribution de masques COVID-19

Nous remercions le CCAS ainsi que les 27 bénévoles qui se sont mobilisés dans la joie d'être au « service de tous » pendant plusieurs semaines pour confectionner des masques de protection pour les chasnéennes et les chasnéens.

Vous pouvez vous présenter à l'accueil de la mairie pour retirer vos masques gratuitement (1 par personne vivant au foyer) sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de faire un don au CCAS en contrepartie des masques offerts (une boîte de don est à votre disposition).

## • Dépôts d'ordures non autorisés sur la Commune



Des dépôts de déchets sur des lieux publics sont régulièrement constatés sur la commune.

Devant ces incivilités répétées, **la commune de Chasné sur Illet a déposé deux plaintes pour dépôts d'ordures à la Gendarmerie depuis mars dernier, dont une est passée en jugement le 8 juin 2020. La commune est dans l'attente du résultat du jugement.**

**Pour information** : les sanctions encourues face à ces incivilités (dépôt ou abandon d'ordures, déchets, matériaux dans des conteneurs autres que ceux prévus initialement) peuvent aller jusqu'à 1500 euros d'amende.

**Rappel** : les déchèteries VALCOBREIZH sont à disposition pour déposer les ordures, déchets, matériaux (etc).

## • Stationnement des gens du voyage sur le terrain de foot

Les gens du voyage sont arrivés le 13 avril dernier malgré l'interdiction de circuler pendant le confinement.

La commune de Chasné sur Illet était dans l'obligation de les accueillir.

Nous avons négocié avec eux pendant plus de 2 heures afin qu'ils s'engagent à :

- quitter le terrain quand le gouvernement autoriserait de nouveau les déplacements (ils sont partis le 7 juin),
- ne pas faire venir de nouvelles familles,
- restituer le terrain propre lors de leur départ,
- ne faire aucun démarchage sur la commune,
- respecter le voisinage (nuisance sonore),
- régler une redevance de stationnement chaque semaine lors de la visite sur le terrain par les élus (au total 1 370 €).

Suite à leur départ, nous avons fermé les accès au terrain de foot pour éviter tout nouveau stationnement.

- **Points sur les chantiers en cours sur la commune**



### **Nouveau restaurant scolaire**

En raison des mesures de confinement liées au COVID-19, le chantier de construction de la cantine a été mis en veille pendant plusieurs semaines. Les travaux ont repris et la dalle a été coulée mi-juin.

Céline Morizet, architecte DPLG, espère une livraison avant les vacances de la Toussaint (novembre 2020) afin que les élèves puissent en profiter dès leur retour en classe.

Crédit photo : © Céline Morizet, architecte DPLG - celine-quoniam.fr

### **ZAC du champ des Buttes**

Les travaux de viabilisation de la tranche 2 se poursuivent : sur les 26 terrains à vendre, 13 terrains sont réservés, 2 permis de construire ont été accordés et 4 demandes sont en cours d'instruction. Sur la tranche 1, il reste 2 terrains à vendre.

- **Mairie pratique**



**L'accueil de votre mairie est de nouveau ouvert au public sans rendez-vous** depuis le 11 juin 2020. Un dispositif de protection (vitre) a été installé afin de respecter les mesures barrières du dispositif sanitaire COVID-19.

**Fermeture les samedis** à compter du 11 juillet jusqu'au 22 août 2020 inclus.

**Fermeture exceptionnelle** le lundi 13 juillet 2020.

- **Donnez votre avis sur le projet de PLAN CLIMAT de Liffré-Cormier Communauté du 24 Juin au 9 Septembre 2020**

Labos participatifs et citoyens, Forum-acteurs... Après plus d'un an de travail et de concertation, **Liffré-Cormier Communauté a arrêté le projet de Plan Climat Air Energie Territorial en octobre 2019.**

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, **ce document est désormais proposé à la participation du public, pendant tout l'été** : l'occasion pour chacun de s'approprier les objectifs du territoire en matière de transition climatique et énergétique et de partager son avis sur ce document stratégique.

**Vous souhaitez donner votre avis sur le PCAET, comment participer ?**

La participation du public se déroulera du 24 juin 2020 au 9 septembre 2020. Vous pourrez consulter le projet de Plan Climat et partager vos observations et propositions :

- **En ligne, sur le site Internet de Liffré-Cormier Communauté,**
- **Au siège de la Communauté de communes, où le projet de Plan Climat sera disponible sur support papier,** et complété par un registre de consultation.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des pièces du projet de Plan Climat, ainsi que les documents de communication sur le site de Liffré-Cormier Communauté.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

• **L'agenda Liffré-Cormier Communauté**

<p><b>Enquête Plan climat Liffré-Cormier Communauté</b></p> <p><b>24 juin au 9 septembre 2020</b></p> <p>Sur le site <b>liffré-cormier.fr</b></p> <p>ou à l'accueil de Liffré-Cormier Communauté à Liffré</p>	<p><b>Réouverture de la piscine De Liffré-Cormier</b></p> <p><b>À partir du 15 juin 2020</b></p> <p>sur réservation (créneau d'1h30 maximum)</p> <p><b>02.99.68.60.50</b></p>	<p><b>Animation Nature à St Aubin du Cormier</b></p> <p><b>« Légendes d'oiseaux » Le 25 juillet à 9h30</b></p> <p>Organisée par la ligue de protection des oiseaux</p> <p><b>Renseignement/inscription : 06.52.11.35.47</b></p>
---	---	---

- **Forum des associations**

*Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires*

**Vendredi 4 septembre 2020**

**de 18h00 à 20h00**

**à la Salle des Moissons**

Les associations vous présenteront leurs activités.  
Ce sera l'occasion de les découvrir et de vous y inscrire.

- **Dynagym**

L'association sportive DynaGym s'adresse à toute personne qui souhaite entretenir sa forme physique. Aucun prérequis sportif n'est nécessaire. Les cours sont assurés par des professionnels diplômés d'Etat.

Elle propose 3 cours différents par semaine à la Salle des Moissons :

- Lundi de 19h30 à 20h30 : musculation et étirements.
- Mardi de 19h30 à 20h30 : STEP.
- Jeudi de 19h à 20h (débutant-e) et de 20h à 21h (confirmé-e) : Pilates.

**Les cours reprendront sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.**

- **CHEN**

**Le lierre grim pant, fléau ou ange gardien des arbres ?**

Aujourd'hui, il est temps de tordre le cou à ces idées ancestrales préconçues !

**Le lierre et son arbre compagnon tirent de leur relation mutualiste un bénéfice réciproque.** Le lierre peut trouver la lumière en hauteur, indispensable à sa reproduction. L'arbre bénéficie lui, d'un apport de litière par l'intermédiaire du lierre, favorable à sa croissance et d'une protection efficace de ses graines tombées au sol.

**Le lierre ne parasite pas l'arbre.** Il est autonome et se nourrit par ses propres moyens.

**Le lierre est utile à la biodiversité.** A maturité, il produit des fleurs qui apparaissent très tard dans l'année. Cette floraison tardive fait le bonheur de bon nombre d'insectes pollinisateurs comme les abeilles, dont les sources d'alimentation sont limitées à cette période (...).

**Couper le lierre peut être dangereux pour l'arbre.** (...) Vous risquez de blesser votre arbre en ne vous arrêtant pas assez tôt. Ce sera la mort de l'arbre à petit feu, soumis à des attaques de champignons lignivores qui le dévoreront de l'intérieur (...).

En préservant le lierre et en le laissant évoluer à sa guise sur des supports naturels, vous préservez un cortège d'espèces très conséquent. La biodiversité vous dit merci !

**Horaires d'ouverture de la mairie**

Lundi : 13h30 – 18h00

Mardi / Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30

Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h00

Samedi : 9h00 – 12h00

**Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous**



**02.99.55.22.79**

mairie@chasnesurillet.fr  
chasnesurillet.fr